

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0054
Décision n° 2022.058

Maître JOUFFREY

6, rue Duguesclin
THORIGNE-FOUILLARD

Le 19 septembre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 19/09/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : maison
Adresse : 27 Boulevard Jean Mermoz à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AB0090
Prix envisagé : 1100000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie Ducamin



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales

St-Jacques